



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville - En raison de la Foire aux Fromages, l'accès à la salle du Conseil se fera à partir du parking (escaliers intérieurs) et non par la rampe extérieure comme habituellement.

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents.....23
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 53 2024

**Versement de subventions à l'école Georges de la Tour – Rapporteur :
Pascale TREIBER**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------------------	--	------	--------	------------	--------------------

23	4	27	0	0	0
----	---	----	---	---	---

Les subventions de fonctionnement ont été versées aux écoles au moment du vote du Budget Primitif 2024.

Les crédits concernant les projets culturels avaient été initialement prévus au chapitre 011, charges de gestion.

Il a été convenu de transférer l'enveloppe réservée à cet effet, soit 8 270 €, à l'école Georges de la Tour par voie de subvention afin de faciliter l'organisation des actions par l'école. Ce transfert de crédit fait l'objet d'un virement de crédit (virement interne 2).

Ainsi, il a été décidé et validé par la commission finances et suivi du budget du 16 septembre 2024, de verser les subventions suivantes à l'école Georges de la Tour :

- Semaine cirque des élèves de CM2 : 6 270 € ;
- Accompagnement des parcours culturels et sportifs soit 2 000 € ;

Soit un montant total de 8 270 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser ces subventions à l'école Georges de la Tour.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 septembre 2024
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.10.03 16:21:43 +0200
Ref:7318089-10974954-1-D
Signature numérique
le Maire